

Saint-ISMIER, le 5 août 2015

Andrée SERRATRICE a été décorée de la Légion d'honneur à titre militaire par son époux Marc.



Un événement exceptionnel vient de se produire à Saint-ISMIER la remise de la Légion d'honneur à une épouse par son époux. Ceci a été rendu possible par une décision particulière du Grand Chancelier de la Légion d'honneur, qui a autorisé Monsieur Marc SERRATRICE, lui-même Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 21 juillet 2014, à remettre cette décoration à sa propre épouse, dans l'intimité de la famille. Il est bon de préciser qu'à l'époque de la Résistance et des combats de la Libération, les deux décorés d'aujourd'hui se connaissaient à peine. L'attribution de la Légion d'honneur à titre militaire aux deux membres d'un couple est un événement extrêmement rare.

Madame Andrée SERRATRICE, née MOLLY-MITTON en 1923, était en 1943 postière à Autrans, et à ce titre veillait à la distribution du courrier et au trafic téléphonique. Dès la création du maquis, elle a rapidement apporté à ces hommes jeunes, soumis à une vie rude et à des restrictions de toutes sortes, du ravitaillement qu'elle collectait à bicyclette dans les fermes des alentours. Elle a ainsi contribué avec discrétion et efficacité à la vie clandestine des maquisards. À partir de juin 1944, elle a poursuivi avec calme et détermination cette action devenue encore plus dangereuse car elle devait traverser les lignes de combat. Dans le bureau de poste lui-même, elle devait supporter la présence d'un soldat allemand qui accaparait le trafic téléphonique au profit des occupants et surveillait tous ses gestes.

Cette attitude de courage raisonné et prolongé a justifié la citation qui a été décernée dès 1945 à la jeune Andrée : « Pendant toute la durée de l'occupation allemande à Autrans, a assuré au péril de sa vie le ravitaillement d'une section de F.F.I. et effectué plusieurs liaisons ». Cette citation a comporté l'attribution de la Croix de guerre 1939-45 pour actes de bravoure, avec Étoile d'Argent. Cette attribution se trouve prolongée et amplifiée aujourd'hui par l'attribution du grade de Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.